

## « Découvrir les ordonnances MACRON »

<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Décrypter les ordonnances de la Loi Travail</li> <li>. Actualiser ses connaissances en droit du travail</li> <li>. Intégrer les nouvelles dispositions dans sa pratique quotidienne</li> <li>. Sécuriser les pratiques</li> </ul>
<b>Contenu du programme</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Repréciser le cadre général du droit du travail</li> <li>2. Mieux connaître et comprendre les dernières évolutions             <ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi relative au dialogue social dite « loi Rebsamen » du 17 août 2015</li> <li>• La loi travail du 8 août 2016</li> </ul> </li> <li>3. Mieux connaître et comprendre les principales modifications issues des ORDONNANCES MACRON             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordonnance relative au renforcement de la négociation collective                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'Adoption d'accords d'entreprise</li> <li>- Sur le renforcement de la négociation collective</li> <li>- Sur la Hiérarchie des normes</li> <li>- Sur l'accélération de réformes en cours</li> <li>- Sur la négociation collective</li> </ul> </li> <li>• Ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la nouvelle organisation du dialogue social dans l'entreprise</li> <li>- Sur la fusion des instances représentatives du personnel et la création du CSE</li> </ul> </li> <li>• Ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail : présentation des principales mesures :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse</li> <li>- Licenciement : la notification</li> <li>- CDD et contrat de mission : transmission du contrat</li> <li>- Prescription : action relative à la rupture du contrat</li> <li>- Contrat de génération</li> <li>- Rupture d'un commun accord dans le cadre d'accords collectifs</li> <li>- La définition du périmètre d'appréciation de la cause économique</li> <li>- Le télétravail</li> <li>- Contrat à durée déterminée</li> <li>- Contrat à durée indéterminée de chantier ou d'opération</li> <li>- Indemnité de licenciement : condition d'ancienneté</li> <li>- Accessibilité au droit du travail</li> </ul> </li> <li>• Ordonnance portant diverses mesures relatives au cadre de la négociation collective                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le cadre de la négociation collective</li> </ul> </li> <li>• Ordonnance relative au compte professionnel de prévention                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la pénibilité : où en est-on ?</li> </ul> </li> </ul> </li> </ol>

<b>Modalités pédagogiques</b>	Alternance d'apports théoriques (support visuel sous format PP) et d'échanges autour d'études de cas ou de documents issus de la pratique. De nombreux exemples sont fournis par l'intervenant. Pédagogie active <b>Étude</b> et analyse des pratiques et des outils propres à la structure.
<b>Durée</b>	1 jour (7h00)
<b>Public</b>	Dirigeants salariés, Responsables de formation et /ou en Ressources Humaines et leurs collaborateurs, Assistants(tes) RH, personnels administratifs ayant en charge la gestion de RH.